

## Informations conformément à l'article 45 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA)

Fondation suisse.ing

Conseillers à la clientèle:

Heidi Spinner ([spinner@suisse-ing-stiftung.ch](mailto:spinner@suisse-ing-stiftung.ch); +41 79 418 76 86)

David Tavani ([tavani@suisse-ing-stiftung.ch](mailto:tavani@suisse-ing-stiftung.ch); +41 77 409 98 24)

### Intermédiaire d'assurance

L'intermédiaire d'assurance est la Fondation suisse.ing, dont le siège est à Baar, c/o Peter Stadler Treuhand AG, Dorfstrasse 38, CH-6340 Baar.

### Nature de l'intermédiation en assurance

La Fondation suisse.ing agit exclusivement en tant qu'intermédiaire pour les assurances suivantes, proposées par les entreprises d'assurance mentionnées ci-après:

- affiliations à l'assurance collective de responsabilité civile professionnelle et d'entreprise pour les bénéficiaires de la Fondation suisse.ing auprès de Zurich Compagnie d'Assurances SA (Mythenquai 2, 8002 Zurich);
- contrats d'assurance individuels (polices de projet pour communautés d'ingénieurs et/ou polices de projet avec couverture des différences de conditions et de sommes) sur la base du contrat-cadre (conditions générales d'assurance) conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances SA;
- affiliations à l'assurance collective de responsabilité civile professionnelle et d'entreprise pour les bénéficiaires de la Fondation suisse.ing auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, Leudelange, succursale de Zurich (Nüscherstrasse 1, 8001 Zurich), en complément de l'assurance collective précitée auprès de Zurich Compagnie d'Assurances SA (assurance excédentaire).

En vertu de son but statutaire, la Fondation suisse.ing veille, vis-à-vis des entreprises d'assurance, à la défense des intérêts du collectif assuré, c'est-à-dire de l'ensemble des bureaux d'ingénieurs affiliés (bénéficiaires), par exemple via la renégociation périodique des contrats collectifs et des contrats-cadres, la réalisation d'audits relatifs au traitement des sinistres, etc.

La médiation des affiliations à l'assurance collective ou des contrats d'assurance individuels sert naturellement aussi les intérêts des entreprises d'assurance susmentionnées, ce qui en fait – au sens du droit de la surveillance des assurances – une activité dite d'intermédiation liée. La Fondation suisse.ing entretient avec ces entreprises d'assurance des relations contractuelles réglant l'intermédiation. En conséquence, la Fondation suisse.ing est rémunérée par ces entreprises d'assurance selon les conditions usuelles du marché.

### Formation initiale et continue des conseillers à la clientèle

Les collaborateurs de la Fondation suisse.ing participent régulièrement à des formations initiales et continues. Vous pouvez consulter les informations relatives à ces formations sur la plate-forme Cicero ([cicero.ch/fr/obligation-d-information-lsa-45](http://cicero.ch/fr/obligation-d-information-lsa-45)) en saisissant le nom ou le numéro de membre du collaborateur concerné.

## **Responsabilité en lien avec l'activité d'intermédiation**

La Fondation suisse.ing vise à exercer une activité d'intermédiation exempte de toute faute. Si une erreur, une négligence ou une information incorrecte devait toutefois survenir, la Fondation suisse.ing et/ou l'entreprise d'assurance concernée peuvent être tenues pour responsables, dans les limites prévues par le contrat et par la loi.

## **Traitement, transmission et conservation des données personnelles**

La Fondation suisse.ing reçoit vos données personnelles dans le cadre du processus d'offre ou de l'exécution du contrat, soit directement de votre part, soit par le biais de tiers (p. ex. entreprises d'assurance ou Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils suisse.ing). Elle traite ces données notamment aux fins suivantes: fourniture des prestations (p. ex. détermination des besoins en assurance, élaboration d'offres, examen des demandes, calcul des primes, évaluation des risques, analyse des couvertures, gestion et exécution des contrats, traitement des sinistres), analyses statistiques, finalités marketing, amélioration des produits et services ainsi que, le cas échéant, défense ou exercice de prétentions juridiques.

La Fondation suisse.ing prend toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect des dispositions légales applicables en matière de protection des données. S'il y a lieu au regard des objectifs susmentionnés, ces données peuvent être transmises par la Fondation suisse.ing aux entreprises d'assurance précitées, lesquelles les traitent ensuite sous leur propre responsabilité (entre autres à des fins identiques à celles décrites ci-dessus). Des informations complémentaires figurent dans les déclarations de protection des données de chaque entreprise d'assurance.

Vos données peuvent également être transmises à des prestataires mandatés par la Fondation suisse.ing (p. ex. fournisseurs de services informatiques), qui les traiteront sur instruction et pour le compte de la Fondation. Les données sont conservées physiquement et/ou électroniquement par la Fondation suisse.ing ainsi que par les entreprises d'assurance concernées. Elles sont supprimées ou anonymisées dès lors que leur traitement n'est plus nécessaire aux objectifs précités, à moins que des dispositions légales n'exigent une conservation prolongée.

Vous avez à tout moment le droit de demander à la Fondation suisse.ing ou aux entreprises d'assurance concernées des informations sur le traitement de vos données personnelles. Les entreprises d'assurance peuvent, dans la mesure requise, transmettre des données à des tiers impliqués dans l'exécution du contrat, en Suisse ou à l'étranger – notamment à des coassureurs, réassureurs ainsi qu'à des sociétés nationales ou étrangères de leur groupe –, pour traitement ultérieur.